

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 3 juin 2020

N. Ref : 2020 – Is 131 RT

Affaire suivie par : Guillaume GHELMI
Tél. : 04 76 69 34 25
Courriel : guillaume.ghelmi@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 29 mai 2020*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, les 27 (audio) et 29 (terrain) mai 2020, une visite d'inspection sur votre site situé sur la plateforme de Roussillon à Salaise-sur-Sanne. Cette inspection portait sur la situation administrative du site et la gestion du risque accidentel.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint, elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Il vous appartient de tenir à disposition de l'inspection des installations classées les éléments justifiant des actions prévues ou engagées pour chaque non-conformité, sous un délai de 3 mois.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Guillaume GHELMI

Copies : GGh, chrono RT

Monsieur le directeur
ADIPEX
Plateforme chimique de Roussillon
14 avenue Berthelot
38370 SAINT CLAIR DU RHÔNE